

## **Section de Savoie**

### **Compte-rendu de la visio conférence avec l'Inspecteur d'académie DASEN, la nouvelle secrétaire générale Madame Anne Acloque , madame l'IEN-A et les organisations syndicales- lundi 24 août 2020**

En préambule, l'IA-DASEN a rappelé que sa préoccupation principale était la sécurité des élèves et des personnels éducatifs. Il a indiqué que tout le travail qui a été réalisé l'année scolaire dernière par les écoles, les équipes de circonscription et les mairies nous donnait une expertise et devrait nous permettre une rentrée sereine. Pour l'instant, toutes informations sont données dans [le protocole de rentrée du 9 juillet 2020](#). Il pourrait y avoir quelques adaptations.

**La situation sanitaire du département est à ce jour assez calme.** Voici les chiffres de ce matin pour la Savoie :

- le taux d'incidence est de 11.1 personnes pour 100 00 (bien en deçà de celui de la Région : 26.8 et 50 pour le département du Rhône)
- le taux de positivité est 1.8% de tests positifs sur les personnes testées (3.6 % dans la région, 3.5 % en France)
- 4 personnes hospitalisées pour la COVID dont 2 en réanimation. aucun foyer de contamination
- 294 patients zéro et 1368 cas contacts
- les contaminations actuelles sont essentiellement familiales

Malgré ces chiffres, le DASEN indique qu'il faut se préparer et anticiper l'apparition de foyers ou des situations plus complexes qui pourraient apparaître.

Dans le cas d'une personne contaminée (élève ou enseignant) dans une école, l'IA-DASEN a indiqué que c'était le préfet, l'ARS, la CPAM et lui-même qui gèreraient la situation et décideraient des mesures à prendre. au cas par cas. Le médecin conseiller technique du DASEN Docteur MIGUET DANZIN sera en lien avec les écoles. Une équipe mobile a été créée au niveau de chaque département. Il rappelle que c'est le Préfet qui peut décider la fermeture d'une école. Le SE-UNSA demande qu'il y ait bien une communication du protocole à respecter au niveau des écoles L'IA-DASEN précise que dans un cas de suspicion, les équipes devront contacter l'IEN et le médecin conseiller technique. Un rappel et des compléments sur la procédure seront faits à destination de toutes les écoles.

**Concernant les élèves :** il rappelle qu'à **cette rentrée l'école est bien obligatoire pour tous les élèves** (sauf problèmes médicaux pour lesquels une solution d'enseignement sera proposée au cas par cas)

### **Section de Savoie**

**Concernant les personnels** : tout le monde est sensé prendre son poste dès le lundi 31 août.

- pour les personnels vulnérables ou ayant un proche vulnérable, ils sont à leur poste et sur certificat médical les personnels seront dotés de masques chirurgicaux un peu plus « performants » : masque chirurgical de type 2 (attention ce ne sont pas des FFP2)
- pour les personnels très fragiles ne pouvant enseigner, ils seront en arrêt de travail. Ils ne seront pas placés en ASA et n'auront pas à faire de téléenseignement

Le SE-UNSA interroge l'administration sur d'une part la difficulté de « faire le distinguo » entre ces 2 catégories et d'autre part sur la situation des personnels en fin de grossesse ainsi que sur le jour de carence. La secrétaire générale indique que l'administration est en attente d'éléments complémentaires mais que les personnels concernés devront contacter le médecin de prévention.

Nous devrions avoir plus d'éléments d'ici la fin de semaine. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Les élus du personnel posent également la question de la prise en charge des élèves en cas d'absence d'enseignants, car la situation risque d'être rapidement très tendue (manque de remplaçants)... L'administration travaille actuellement sur cette question. L'IA-DASEN va aussi discuter avec les maires pour que les mairies puissent prendre en charge ponctuellement des groupes d'élèves....dispositif 2S2C...A suivre ! Le Se-UNSA a alerté l'IA : il faut anticiper le problème du remplacement pour ne pas laisser les équipes en difficultés en cas d'absence d'un.e collègue.

Les organisations syndicales ont ensuite posé les questions suivantes, les voici pêle-mêle :  
En bleu les réponses de l'administration

- les masques seront-ils bien dans les établissements/ écoles dès lundi ?  
**Oui au plus tard lundi !**
- le port du masque, pour qui ? Dans le protocole de juillet les enseignants de maternelle n'avaient plus obligation de porter le masque quand ils faisaient classe. A l'heure où le port du masque devient obligatoire et se généralise dans de nombreuses situations, les enseignants ont besoin que les choses soient clairement précisées.  
**Les enseignants de maternelle devront aussi porter un masque.**  
**Concernant les élèves, le port du masque est obligatoire dans les établissements à partir de 11ans mais seulement pour une classe d'âge c'est-à-dire qu'un élève de 11 ans qui est en CM2 n'a pas à le porter.**
- comment accueillir au mieux les tout petits et petits dans ce contexte ? Les parents pourront-ils accompagner les enfants dans l'école ? Il est indiqué sur le protocole que

### **Section de Savoie**

les parents doivent se désinfecter les mains et porter un masque....cela risque d'être compliqué à gérer.

Madame Grumel précise que la journée de prérentrée doit permettre d'organiser au mieux cette première rentrée. Un accueil échelonné des maternelles peut se faire sur la matinée pour limiter les flux. Les personnels non affectés, les remplaçants et les membres des RASED viendront en soutien aux équipes. Elle rappelle aussi que l'aménagement du temps scolaire pour les PS est possible jusqu'aux vacances de Toussaint. Pour l'IA sous réserve du masque, du respect des distanciations et du nettoyage des mains, les parents des TPS et PS pourront rentrer dans l'école

- comment prendre en compte sur le plan pédagogique des situations très diverses (certains élèves n'ont pas été scolarisés depuis mars...) ?

Les 2 premiers mois d'école devront être réservés à la vérification et à la stabilisation des acquis, les APC seront consacrés aux maths et français en priorité. Il faut se préparer autant que possible à une situation plus complexe en consultant le plan de continuité pédagogique, le site Eduscol (fiches sur différentes hypothèses de confinement et ressources pédagogiques) et repérer également les familles n'étant pas équipées au niveau numérique.

- prise de température à l'entrée de l'école ?

cela peut être bien et permet de responsabiliser les parents à condition que la prise de température se passe en toute « bienveillance »

- qu'en est-il du brassage ou pas des groupes ?

Le DASEN précise que dans le protocole de juillet, certes le brassage n'est pas interdit mais que partout où des habitudes d'organisation (entrées, récréations échelonnées...) ont été prises il faudra les poursuivre. Il ne doit y avoir brassage que lorsqu'on ne peut pas faire autrement et il faudra en garder la mémoire. La « traçabilité » (personnes en contact) sera conservée.

L'inclusion des élèves en situation de handicap doit avoir lieu.

Il faudra « fonctionner » le plus normalement possible.

- Les activités sportives (piscine, patinoire....)et les sorties scolaires :

Pour le moment rien interdit les sorties scolaires, mais il faut plutôt les prévoir à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre. Les clubs sportifs ont repris leurs activités, les activités Piscine, patinoire.... en milieu scolaire peuvent donc se tenir...

Les organisations syndicales ont redit que les personnels ont beaucoup souffert lors de l'année scolaire dernière du fait des informations successives, tardives et parfois contradictoires Elles demandent à ce que l'administration anticipe au maximum afin que cela ne se reproduise pas